L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.............$12 } payable d'avance
Trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:

LUNDI MATIN, 7 JUIN 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les nouvelles apportées par le *Caledonia* n'ont guère qu'un intérêt secondaire ou pour mieux dire de localité.

A l'intérieur non plus il ne se passe rien de bien important. Les violens efforts des partisans quand meme de l'ancienne administration, pour s'opposer à la création d'une banque nationale, étaient prévus d'avance et nul ne peut s'en étonner; car ils ont intérêt à maintenir le désordre financier qui existe, grace à eux, afin de pouvoir accuser le parti du pouvoir d'impuissance à réparer le mal. Et comme il n'y a qu'une banque nationale qui puisse faire disparaître ce désordre il est évident que l'intérêt du parti est de combattre à outrance la création d'une institution de ce genre. La cabale organisée contre M. Webster provient de la même source et n'a pas plus d'importance. Quelques amis de l'administration ont manifesté le vœu de voir M. Webster chargé de l'ambassade de Londres. Il n'y a là rien que de naturel: M. Webster est un de ces hommes qui ne peuvent être déplacés nulle part. Mais d'autres ont pensé que M. Webster peut être plus utile à son pays en conservant les fonctions de secrétaire d'Etat qu'en allant nous représenter près de la Cour de St. James. Là-dessus les partisans de Mr. Van Buren ont attribué ce desir, tout bienveillant, à l'hostilité du parti conservateur, afin sans doute de susciter des divisions dans nos rangs. Mais ce sera peine perdue: aucune fraction du grand et puissant parti de la réforme ne se laissera surprendre, nous croyons pouvoir l'affirmer, par ces manœuvres insidieuses. N'oublions pas que c'est à la division qu'il faut attribuer toutes nos défaites.

Il n'est bruit depuis deux jours, que d'une capture de pirates à l'embouchure du Mississipi. Nous avons fait connaitre dans l'Abeille de samedi cette nouvelle, basée sur une lettre de M. Taylor, en exprimant des doutes sur la qualité de pirates donnée à des hommes qui n'ont pas fait la moindre résistance.

Toutes les circonstances de cette arrestation tendent à fortifier ces doutes. Un homme, dit-on, s'est jeté à la mer de la goëlette suspecte pour atteindre à la nage l'*Izard* et là il a déclaré qu'il avait été enlevé de force [*kidnapped*] à la Mobile par ces hommes qu'il qualifie de pirates. On nous assure que cet homme avait volontairement engagé ses services à la Mobile et qu'il n'avait à se plaindre que d'un traitement un peu sévère pour avoir négligé son devoir. Mais sans tenir compte de cette version, il est évident que des pirates n'auraient pas volé un homme par la raison toute simple qu'ils n'avaient nul intérêt à le faire.

En outre, il est bien difficile, sinon impossible, d'admettre que des pirates se fussent ainsi laissés capturer comme des enfans; et cette considération semble plus puissante qu'un écrit trouvé à bord mais dont rien ne constate l'autenticité.

Il paraît d'ailleurs que le capitaine de cette goëlette qui se nomme, dit-on, D. F. de Petron, réclame contre la capture illégale de son batiment et qu'un débat judiciaire ne tardera pas, par suite, à jeter du jour sur cette singulière affaire.

Au théâtre, il n'y a eu rien d'extraordinaire depuis notre dernière revue. Le bénéfice de M. Mathieu n'avait pas attiré autant de monde qu'on l'avait espéré: vraiment le bénéficiaire méritait mieux que cela. Il faut convenir aussi que le *Pauvre Idiot* est un pauvre drame, et que si l'administration nous en donnait souvent de pareils le seul titre de *Drame*, mis sur l'affiche, suffirait bientôt pour éloigner le public du théâtre. En revanche, si toute fois quelques instans de rire pouvaient compenser quelques heures d'ennui, le Mannequin de Bergame est un véritable opéra comique dont le public attend avec impatience la seconde représentation.

La seconde représentation de *Lucie de Lamermoor* avait attiré beaucoup de monde et beaucoup de beau monde. L'exécution a été égale sinon supérieure à celle de la première représentation: Et pourtant le public s'est montré plus froid. La cause en doit sans doute être attribuée à une indisposition de Mlle. Calvé qui a forcé à interrompre le premier acte et à en supprimer quelques scènes. L'intérêt d'une pièce croit à mesure que l'action se développe et il est moins facile qu'on ne pense pour le spectateur de se remettre, après une brusque interruption, précisément au même point d'illusion où l'on était auparavant. D'un autre côté nul n'est à l'abri d'une indisposition et le public aurait mauvaise grâce de dire à un artiste, ne *soyez pas indisposé*: sa toute-puissance ne saurait aller jusque-là. A une troisième représentation donc et le plus tôt possible!

LE NAVIRE CHARLES.

Une vive agitation, occasionnée par le retour inattendu du navire Charles, parti il y a 5 jours seulement de notre port, régnait hier dans notre ville, la levée et toutes les rues qui y aboutissent ont été encombrées pendant toute la matinée d'une foule de citoyens qui, les uns guidés par une curiosité bien naturelle dans une circonstance aussi extraordinaire, les autres par un sentiment d'intérêt pour les malheureux passagers et le capitaine du *Charles* couraient à bord avides d'apprendre par eux-mêmes des détails sur la cause du retour de ce navire et sur les évènements qui l'ont accompagné. Mais les renseignements que l'on a pu se procurer sont loin d'être satisfesants; un voile, jusqu'à présent impénétrable, continue à envelopper cette affaire, et on en est encore réduit à des conjectures. Voici, en attendant que de nouveaux détails nous parviennent, ceux que nous avons pu obtenir des personnes les mieux informées.

Le trois-mâts américain Charles de Bath, capitaine Gorham, était parti de notre port le 1er courant, avec le *Louis Quatorze*, pour Bordeaux; sa cargaison se composait de 65,000 douelles, de 70,000 pieds de bois, et d'une partie de fonds de boucauts et de rayons de roues. Il passa *la barre* et gagna la mer dans la matinée de mercredi le 2, et pendant toute la journée et celle du jeudi, il fut aperçu de la Balize, toujours en compagnie du Louis XIV. Seulement on remarqua que le Charles avait le cap à l'ouest tandis que le Louis XIV pointait à l'est.

Dans la matinée du vendredi, le capitaine du bateau remorqueur Tiger, signala un navire qui semblait diriger sa route sur la passe sud-ouest, et qui, vu de la distance qui le séparait, paraissait avoir ses bonnettes orientées, il présuma qu'il avait besoin de se faire remorquer et il dirigea son bateau vers lui. Mais quel ne fut pas son étonnement, lorsque, en approchant, il reconnut le Charles: presque toutes ses voiles étaient déployées; son grand foc flottait au vent par morceaux; car il paraît qu'on avait coupé dans le triangle que forme cette voile un carré qui avait sans doute été destiné à servir à la chaloupe.

Lorsque le capitaine du Tiger monta à bord, il trouva le navire entièrement abandonné. Il y avait sur une table, dans la chambre, quatre bouteilles de porter aux trois quarts vides et qui paraissaient avoir été débouchées en brisant le gouleau, l'écume de la bière semblait être encore toute fraiche. Toutes les malles, les bagages, les vêtements des passagers et du capitaine avaient disparu. Plusieurs taches de sang qu'il découvrit sur le pont; 8 ou 10 barres d'anspec qui avaient été jetées sur le côté tribord du bâtiment, et une grande marre de sang qui s'étanchait, à bâbord par les dalots; d'autres traces de sang sur les sabords, qui ne pouvaient provenir que d'une personne blessée qui avait été jetée à la mer; toutes ces circonstances lui donnèrent la certitude que le Charles venait d'être le théâtre d'un crime épouvantable.

Après avoir examiné toutes les parties du navire, le capitaine du Tiger croisa pendant cinq ou six heures pour voir s'il ne découvrirait pas au loin la chaloupe, il rencontra à une distance de dix milles un canot qu'il reconnut appartenir au Charles; il y avait dedans un chien appartenant à l'un des passagers; ses recherches n'eurent pas d'autre résultat. Le capitaine pense que le chien qu'il a ainsi découvert n'avait pas du être abandonné depuis long-temps, car lorsqu'il lui donna de l'eau il ne parut pas boire avec avidité.

Le *Tiger* est arrivé hier matin, à 7 heures, remorquant le Charles. On se perd, jusqu'à présent en conjectures, sur ce déplorable événement. L'on croit généralement, et cette opinion parait la mieux fondée, que l'équipage s'est révolté et après avoir massacré le capitaine, ses officiers et les passagers, s'est emparé de toutes les malles, de l'argent et des objets de valeur qu'il y avait à bord et a gagné la terre dans la chaloupe que l'on n'a pas encore retrouvée. Deux circonstances semblent venir à l'appui de cette version:—Les bagages des matelots ont été enlevés; rien n'a été oublié et les barres d'anspec que l'on a trouvées éparses sur le pont indiquent clairement qu'elles ont du être les principaux instrumens du crime; or s'il en est ainsi, les auteurs ne peuvent être que des gens appartenant au navire.

Les autorités se sont assemblées immédiatement après l'arrivée de cette déplorable nouvelle, et elles ont pris des mesures pour l'arrestation des coupables. Le steamer Neptune a été envoyé en croisière dans le golfe par le conseil de la seconde municipalité. Il est monté par 60 bons matelots et commandé par le capitaine Butler. Un grand nombre de citoyens ont offert leurs secours qui a été refusé, parce que l'équipage était plus que suffisant. Le Neptune est parti hier à 7 heures du soir.

M. le consul de France a bien voulu nous communiquer les noms des passagers du Charles qui avaient pris leur passeport à la chancellerie; mais on nous assure qu'il y en a qui avaient négligé de remplir cette formalité; et ceux-là ne sont pas portés sur la liste que nous donnons ci-dessous:

Don Juan Campo, Espagnol.
Joseph Berniard, français, tonnelier.
Nicholas Dabon, Américain ou naturalisé.
Robert Vesseron, de Paris.
Mme. Veuve Petit, de Bordeaux, avec deux demoiselles, ses filles.
Pierre Guinberteau, Français, fabricant de cols.
St. Hibery, Français.

Equipage du Charles.

W. Gorham jr, capitaine, E. U.
Fredk. Gorham, Maine, 16 ans, taille 5 pieds 7 1/4 pouces, teint clair, cheveux bruns.
Albert Danforth, 18 ans, taille 5 pieds 5 1/2 pouces teint brun, cheveux noirs.
David E. Baxter, Mass. 16 ans, taille 5 pieds 7 1/2 pouces, teint roux, cheveux bruns.
James Nevil, Penn. 26 ans, taille 5 pieds 6 pouces, teint clair, cheveux bruns.
Michael Pearce R. I. 27 ans, taille 5 pieds 8 1/4 pouces, teint clair, cheveux bruns.
Pernel Bishop, Conn. 19 ans, taille 5 pieds 5 1/2 pouces, teint foncé, cheveux noirs.
Richard Williams, N. Y. 29 ans, taille 5 pieds 8 1/2 pouces, nègre, cheveux crêpus.
Darius Sewall, Maine, 21 ans, taille 5 pieds 6 pouces, Africain, cheveux crêpus.
Wm. Brown, James Miller, Chas. Drummond, Defoir—inconnus.

Nous avons pris la liste qui précède à la douane; voici celle que nous avons trouvée au bureau d'enrôlement des équipages; elles nous ont paru si différentes que nous croyons devoir les publier toutes les deux.

Gorham—Capitaine.
*Charles Sivan—Lieutenant.
William Brown—matelot.
David C. Baxter, "
James Miller, "
James Nevil, "
Chas. Drummond, "
Joshua Robertson—Maître d'hôtel.
Joseph Mandellis—Cuisinier.
*Le nom du second n'est pas désigné.

POLITIQUE ETRANGERE.

ANGLETERRE.

(*Voir l'Abeille du 4 courant.*)

Si la puissance de l'Angleterre, dont nous avons tenté d'esquisser les principaux traits dans un premier article, présente tant de points faibles à l'extérieur, elle n'offre pas à l'intérieur moins de côtés vulnérables. L'Angleterre est la manufacture et le magasin du monde entier; elle est la première des nations industrielles; elle a un sol qui lui donne du fer pour construire ses machines, de la houille pour les mettre en mouvement et des laines pour les occuper; elle obtient à trois pour cent des capitaux qu'en d'autres pays on paie cinq, six, huit et dix; ses routes sont admirables; ses navires vont lui chercher les matières premières sur tous les marchés, même les plus éloignés, et cela avec peu de frais et de risques. Cela est vrai, mais à côté de ces immenses avantages que de charges pèsent sur elle. Que de maux la travaillent! Que de plaies sont toujours saignantes dans son sein! Il y a peu de pays, ou plutôt il n'y a pas de pays en Europe où la vie coûte plus cher et soit plus precaire qu'en Angleterre: les Irlandais meurent de faim; le paupérisme fait partout d'effroyables progrès que ne peut arrêter un autre fléau, la taxe des pauvres; des troubles de la nature de ceux qui y excitent les Chartistes, s'y reproduisent sans cesse et sont un témoignage irrécusable des malaises habituels que ressentent les classes inférieures de la population. En un mot, s'il faut convenir que l'Angleterre produit beaucoup, elle consomme prodigieusement; que si sa richesse est immense, sa richesse est néanmoins au-dessous de ses besoins; que si sa prospérité jette un grand éclat, cette prospérité est plus apparente que réelle; et qu'en somme dans ce pays vers lequel on jette si souvent un œil d'envie, la masse des souffrances dépasse énormément celle du bienêtre.

Ce sont là de tristes vérités que l'Angleterre elle même ne peut pas se dissimuler; mais il en est d'autres dont elle ne se rend peut-être pas un compte aussi exact et qui viendront quelque jour la frapper d'une cruelle lumière. Une grande lutte industrielle commence à s'établir entre elle et les autres nations; cette lutte ne lui paraît sans doute pas bien redoutable parce qu'elle n'en est encore qu'à son commencement; mais ses adversaires grandissent chaque jour. Est-ce donc une chose sans péril pour Londres que l'essor rapide que prend l'industrie des draps en Prusse, des tissus de coton en France et de tant d'autres industries qui se développent simultanément dans toute l'Europe? N'y a-t-il pas d'autres pays aussi qui possèdent, comme l'Espagne par exemple, des mines et des laines dont on n'a pas encore tiré parti et qui viendront à la première occasion jeter leurs produits sur les marchés européens? N'y a-t-il pas dans cette concurrence naissante les élémens d'un blocus continental bien plus terrible pour l'Angleterre que n'a pu l'être celui de Napoléon, qui venait trop tôt et qui malheureusement s'appuyait trop sur des intérêts politiques essentiellement temporaires, et pas assez sur les intérêts matériels, les seuls réels, les seuls stables, les seuls permanents, les seuls qui puissent être sentis, appréciés, défendus par tout le monde, les seuls en un mot pour lesquels on puisse se sacrifier.

Les Anglais, nous en sommes convaincus, se font illusion sur la valeur de ces rivalités, et s'ils y songent quelquefois, c'est sans doute pour se dire que l'avance qu'ils ont sur leurs concurrents est tellement grande qu'elle est infranchissable. Ils espèrent la conserver toujours, et si parfois ils rendent justice à quelqu'un d'entre eux, c'est toujours avec une arrière pensée. Ils diront par exemple de la France dans un moment de bienveillance et de laisser-aller: "L'esprit français doué de l'infatigable activité qui développe si rapidement la valeur individuelle des hommes, s'attache sans cesse à la recherche de la nouveauté intellectuelle et scientifique; il estime bien plus ce qu'il sera demain que ce qu'il est aujourd hui; c'est là un gage assuré de progrès; aussi est ce presque toujours par lui qu'à été tracée la route que nous avons parcourue." Puis cette concession flatteuse une fois faite, ils ajoutent intérieurement: "Cet esprit si ardent, si actif, si entreprenant, si prompt aux découvertes n'aura jamais la patience de l'application; il ne saura jamais réaliser ses rêves, donner une valeur à ses inventions, profiter de ses découvertes, en un mot il n'aura jamais le génie de la production, et nous serons toujours en mesure de l'exploiter." Ils ne s'aperçoivent pas cependant que sous ce rapport une sorte de révolution s'opère en France et que de jour en jour la science y devient plus pratique, qu'elle ne se contente plus de trouver et que sans abandonner tout-à-fait le caractère un peu aventureux qui la distingue, elle vise à des résultats. La légèreté et l'inconsistance reprochées si souvent à l'esprit français, ne sont plus maintenant au point de vue industriel que de vains mots: l'industrie montre en France à l'heure qu'il est autant de suite, autant de tenue, autant de constance que dans les pays les plus renommés pour leur sérieux et leur tenacité.

Quant aux autres Etats de l'Europe, les Anglais en font peut-être encore meilleur marché que de la France; non pas qu'ils leur croient les mêmes défauts; mais ils comptent sans doute sur leur constitution ou leurs embarras politiques pour paralyser longtems encore le développement de leurs manufactures et de leur commerce. Cette garantie n'est pas bien forte ce nous semble; elle peut toute fois être fondée en raison sous quelques rapports. Mais les Anglais devraient aussi regarder un peu en dehors de l'Europe, et songer que le pays dont la marine marchande est déjà pour la science une rivale si dangereuse, commence aussi, lui, sa carrière industrielle; que ce pays est dans des conditions physiques et politiques tellement favorables que rien ne saurait entraver son essor; qu'il n'a contre lui ni l'inconstance française, ni les entraves diverses qui gênent l'Espagne, l'Allemagne, la Russie, et qu'il est habitué à marcher à pas de géant dans toutes les voies qui lui sont ouvertes? Les Etats-Unis font en cinquante ans ce que d'autres mettraient un siècle à accomplir.

L'avenir industriel de l'Angleterre est donc loin d'être aussi assuré qu'elle-même semble le croire, et sa situation financière offre peut-être encore moins de solidité. Les embarras éprouvés récemment par la Banque, l'insuffisance du revenu qui oblige les ministres à réclamer presque à chaque session des accroissements d'impôts, sont sans contredit des symptômes alarmants. Le crédit de l'Angleterre est sans doute immense encore, mais il lui coûte bien cher à maintenir, mais il diminue insensiblement à mesure que celui des autres pays se développe et s'étend. L'habileté financière, de même que l'habileté industrielle, n'est plus l'apanage exclusif de la Grande Bretagne; la confiance qui se porte où se montrent les garanties morales et les garanties matérielles, ne se contente plus aussi facilement de celles qu'elle trouve de ce côté; et les autres nations profitent de cette espèce de revirement.

On ne saurait en vérité mieux comparer l'Angleterre qu'à une ancienne maison de commerce dont la réputation est incontestable et dont les ressources sont énormes, mais qui a quelque fois abusé de ce crédit et de ces ressources. On sait qu'elle n'est pas au pair on sait aussi qu'une liquidation serait désastreuse pour ses créanciers; on la soutient précisément à cause de cette conviction, puis quelque fois on est sûr qu'elle fera honneur à ses engagements tant qu'elle sera debout. Mais qu'une crise l'ébranle un peu fortement, et tout sera perdu. Elle n'a plus en effet la vitalité interne et réelle qui l'animait au tems de sa croissance; elle a vieilli; elle s'est usée; et de jeunes et fortes maisons se sont élevées autour d'elle, qui sont toutes prêtes à recueillir son héritage.

Et s'il fallait résumer en deux mots notre pensée sur l'Angleterre, nous dirions volontiers que son existence nous semble surtout mise en problème par ce qui fait aujourd'hui sa gloire: le développement exagéré de sa puissance politique et l'extension exorbitante de son crédit.

Le *Picayune* d'hier donne quelques renseignemens nouveaux sur la capture de la goëlette *Independance*, dont nous avons parlé dans notre numéro de samedi. Le capitaine Taylor est parvenu à se rendre maître du commandant de cette goëlette, qui s'appelle le Rev. D. F. de Petron. Cet homme a adressé à M. D. Prieur, collecteur de la Douane, une lettre où il repousse très énergiquement l'accusation de Piraterie. Il se plaint qu'on ait trop vite accordé créance à un homme de son équipage, guidé dans sa déposition par un sentiment de vengeance. La goëlette Independance était destinée à faire le commerce avec l'Afrique et n'avait à bord qu'une fort petite quantité d'armes. Sa saisie est donc de toute irrégularité. Une enquête judiciaire qui a lieu en ce moment, éclaircira toute cette singulière affaire.

Une élection d'un alderman pour le cinquième district, de la première Municipalité, a eu lieu samedi dernier. M. Joseph Benit a été nommé à une forte majorité.

THEATRE D'ORLEANS.

On donne demain *Lucie de Lamermoor* et un vaudeville nouveau *les Trois Epiciers*, au bénéfice de M. Colin. Indiquer les pièces et nommer le bénéficiaire n'est-ce pas dire assez?

[*Correspondance de l'Abeille.*]

WASHINGTON, 27 Mai 1841.

Soixante membres du Congrès sont ici aujourd'hui et l'on pense que demain il s'y trouveront en nombre suffisant pour former un quorum. M. Henry Clay est arrivé hier; il a été reçu par ses collègues et par les citoyens de cette ville avec un véritable enthousiasme. Sa santé est excellente; il semble en vérité qu'il soit encore disposé à donner vingt ans de services à ce pays auquel il a consacré sa vie. Ses relations avec le Président sont, comme vous le savez, de la nature la plus amicale; et ce dernier montre pour l'honorable sénateur une confiance sans bornes. M. Preston est aussi arrivé hier; ce sera probablement à lui que sera dévolu le soin d'exposer et de défendre les principes et les mesures de la nouvelle administration.

On s'occupe beaucoup de la nomination de l'orateur. M. John White du Kentucky semble être le candidat qui réunit le plus de chances de succès. Son adversaire le plus redoutable sera M. Wm. Cost Johnson du Maryland. On parle pour la place de secrétaire de la chambre de deux excellents whigs qui présentent toutes espèces de garanties.

Les whigs se rendent au Congrès avec le dessein bien arrêté de faire de cette session une session d'affaires. Ils veulent ne pas perdre de tems, faire bien et beaucoup tout à la fois, et ajourner vers le commencement d'aout. Les dispositions des locofocos, si j'en peux juger, par ce que j'entends, sont toutes différentes: ils s'opposeront à tout, prolongeront les discussions et entraveront autant qu'il leur sera possible, la marche des affaires. Espérons qu'ils n'y réussiront pas.

NAVIRE A VAPEUR PRESIDENT. D'après une lettre de Montréal reçue à New York, un navire parti de Cork dans les premiers jours d'avril, aurait rencontré quelque tems après le *Président*, faisant route pour les Açores. Ce renseignement est extrêmement vague et surtout fort incorrectement donné à ce qu'il paraît; nous le mentionnons cependant. On attache du prix à tout ce qui peut rendre un peu d'espérance sur le sort de ce malheureux navire.

NEW YORK.—Les citoyens de New-York ont donné à M. Tallmadge un grand diner, où les sympathies qui unissent l'honorable senateur et ses constituans, se sont énergiquement montrées. Les applaudissemens les plus vifs ont accueilli une belle et franche allocution de M. Tallmadge.

EXTERIEUR.

BRESIL.

On lit dans le *Baltimore American*:

"Nous avons reçu des nouvelles de Rio Janeiro jusqu'au 22 avril.

"Par decret du 29 mars, l'Empereur a donné au Président de Rio Grande, le pouvoir de pardonner tous ceux qui peuvent être dignes de la clémence impériale, et qui voudraient abandonner les révolutionnaires pour se soumettre au gouvernement.

"Le nouveau Président de Rio Grande, Saturnino de Souza e Oliveira et le commandant des troupes, Comte Rio Pardo, ont quitté Rio pour se rendre à leur destination.

"Une nouvelle mine d'antimoine a été découverte près de Rio ainsi qu'une une mine d'argent dans les environs de la ville.

La corvette des E. U. Marion, a fait voile de Rio pour Pernambuco le 6 avril.

[illegible] Maréchal que lui avait donné la législature et il avait même renouvelé la demande de sa démission.

On parlait d'une révolution dans le Paraguay, mais on n'en connaissait pas les détails.

Le couronnement de l'Empereur devait avoir lieu le 23 mai, et l'on faisait à cet effet de grandes préparations.

Le baron Rouen, ministre français, avait délivré à l'Empereur une lettre de Louis Philippe.

Le nouveau cabinet Brésilien est composé comme suit.

Marine—Marquis de Pavanagua.
Guerre—Jose Clemente Pereira.
Intérieur—Candido Jose d'Avaujo Viana.
Justice—Pauline Jose Soares de Sarsa.
Finances—Miguel Calmon Dupin e Almeida.
Affaires Etrangères—Aureliane de Saoga Oliveira Cotinho.

OCEAN PACIFIQUE.

VALPARAISO.—Le navire *Natchez*, capitaine Hayer, arrivé à New-York le 24, portait des dates de Valparaiso jusqu'au 16 mars.

Le commodore A. CLAXTON, commandant l'escadre des Etats-Unis dans la mer Pacifique est mort à Talcahuano le 7: ses restes ont été transportés à Valparaiso où ils sont arrivés le 11. Les funérailles ont eu lieu le 12.

Le *Natchez* a porté à New York $102,160 en espèces.

La corvette des Etats-Unis *Yorktown*, était arrivée à Valparaiso le 20 mars, venant de Rio.

Le 14 dans la matinée les galeriens se sont révoltés, ont blessé quelques uns de leurs gardiens et se sont évadés. La troupe s'étant mise immédiatement à leur poursuite on en a tué 27 et blessés 7. Il y en avait encore une vingtaine qu'on n'avait pu atteindre.

Le bruit courait le 11, que l'insurrection de Bolivia, sous Lara, Irigoyen et autres, en faveur de l'expresident Sta.-Cruz, avait été appaisée; mais on n'avait rien de positif à cet égard.

A Mr. l'Editeur de l'Abeille,—

Permettez moi, Monsieur, de placer quelques mots dans votre journal au sujet d'un article publié dans le Courrier des Etats-Unis, que j'ai lu avec autant de surprise que d'indignation. Sans vouloir entrer dans aucun detail explicatif sur les actes de la direction de compagnie du théâtre d'Orléans dont Mr. X. parle avec une légèreté si imprudente, je dirai que cette direction fut en tous points fidèle à son mandat dans ses rapports avec Madelle. Elsler. Quant à ce qui me concerne personnellement, je serais peu touché de la censure que Mr X veut faire de l'administration du théâtre, s'il n'avait eu la grossièreté d'employer des expressions mal séantes; et comme la distance me laisse dans l'impossibilité d'obtenir de l'éditeur du Courrier des Etats-Unis qu'il déchire le voile qui couvre l'auteur de cet article, j'ajouterai que je tiens pour lâche l'homme qui s'abrite sous le manteau de l'anonyme pour jeter l'insulte.

Acceptez, Mr. l'Editeur, l'assurance de ma considération distinguée. P. DAVIS.

DERNIERES DATES.

New York	mai 26	Liverpool	mai 4
Boston	mai 27	Londres	mai 3
Philadelphie	mai 29	Havre	mai 2
Washington	mai 29	Paris	mai 1
Baltimore	mai 29	Bordeaux	avril 24
Charleston	juin 1	Madrid	avril 24
Vera-Cruz	mai 7	Cadix	avril 18
Tampico	mai 8	Havane	mai 19
Mexico	avril 20	Houston	mai 31

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIÉS.

Navire Trenton, Bennet, New-York, P Laidlaw
Byron, Shaw, Liverpool, S & J P Whitney
Senator, Pice, Liverpool, F C Jenkins
Lord Maidstone, (Ang.) Taylor, Liverpool, Maxwell & Buchanan
Chateaubriand, (Fran) Laborde, Bordeaux, Herbault frères
Barque B. Mezick, Oarvin, Philadelphie, J D Dengre
Brick Caspian, Swazey Martinique, E Lucalde
Goëlette Cumanche, Hoffman, Omoa, (Honduras,) J T Laguerenne & ce,
Mobile, Lewis Pensacole, C D Lehman

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, de la Passe Sud Ouest.
Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes.
Navire Powhatan, Mc Curre, de Liverpool, du 23 avril, à P Laidlaw.
Barque Mary Appleby, Mackie, de Liverpool via Matamoras, au capitaine.
Barque Moro Castle, Brayton, 40 jours de Hamburg, au capitaine.
Steamer Tchula, Mosby, du Tchula.
" Gen. Pratte, Casey, de St-Louis.
" H. L. White, Quarrier, de Nashville.
" Persian, Hart, du Bayou Sarah.
" Colorado, Streck, de Lafourche.
" Augusta, Harris, d'Apalachicola.
" New Orleans, Love de Cincinnati.
" Somerville, Vandusen, de Memphis.
" Teche, Thomasson, de Lafourche.

MEMORANDA.

Expedié à Charleston pour ce port, le 31 mai, Goëlette Sarah Wales, Kelly.
Arrivé d'ici à New-York, le 27, navire Talbot, Story; brick Lorette, Denison.
Arrivé d'ici à Boston, le 25, navire John-Holland, Snow; barque Gallilee, Lombard; brick Uzardo, Miller; goëlettes Josepha Pike, Baltic, Pide,
Expédié à New-York, pour ce port, le 28 mai, navire Troy, Falansbee.
Arrivé d'ici à Philadelphie, le 29 mai, navire Chester, Vanryke.
Arrivé d'ici à la Mobile, le 4 juin, goëlettes Mary Washington, Josephine et Maria. Expédié pour ce port, goëlette Mari, Bleekin.

On trouvera en vente chez Messieurs Paya, Lelièvre et Frémaux une petite brochure intitulée *La Voix*, de M. EUGENE LEBLANC. 3 juin—5

SUCRE RAFFINÉ—En poudre, cassé et en pains de 1re. qualité, constamment en mains et à vendre par M. A. NORCROSS & CO., 26 mai 40, rue Gravier.

[illegible] Gray, en s'adressant [illegible] No. 1, 3ème municipalité. 4 juin

AVIS.—Les consignataires par la goëlette Elizabeth de Guayra et de Porto Cabello, sont priés de retirer leurs permis et de recevoir leurs marchandises. 3 juin R. GRONING & Co.

ASSOCIATION DES AMERICAINS DE NAISSANCE. 7 juin 1841.
UNE assemblée spéciale des membres de l'Association sera tenue ce soir, à 8 heures, dans la salle du comité, à l'Arcade Banks. Par ordre, 7 juin JACKSON DUPLESSIS, Sect.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Cour Classique et Commercial. (Pension, demi-pension et externat.)
DIRIGÉ par J. F. Buffet, bachelier es-lettres, exprofesseur au Collège Jefferson, et antérieurement pendant 14 ans dans les principaux collèges royaux de l'Université de France, comme en font preuve des titres bien authentiques. Les familles de la Nouvelle-Orléans et des environs sont prévenues qu'au 12 du mois de juin courant, cette Institution sera transférée de l'encoignure des rues de Chartres et de Toulouse, à la maison Duplessis, rue Bourbon No. 53, entre les rues de la Douane et Bienville. Ce superbe et spacieux local assez connu, comprenant deux corps de bâtiment et deux vastes et belles cours, est parfaitement distribué pour une maison d'éducation de plein exercice. Les cours particuliers d'anglais, de français et de la tenue des livres, etc., etc., continueront d'y avoir lieu de 7 à 9 heures du soir, pour la rétribution de $6 par mois payables d'avance. 7 juin—1, m et mer

EN l'absence de M. DUSSAUT fils aîné, je suis chargé de ses affaires et de sa procuration. Nouvelle-Orléans le 6 juin 1841. 7 juin—3 F. METGE

TABLEAUX ET GRAVURES.
LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile nouveaux. Gravures en adrées représentant Fanny Elssler, Taglioni, Rachel, &c. Collections complètes de gravures reliées, représentant les funérailles de Napoléon, &c. V. & O. VIGNAUD, 7 juin 49, rue de Chartres.

AVIS AU PUBLIC.
IL vient de s'établir un bureau d'écrivain public pour toutes sortes de lettres et petitions en français; lequel tient en même temps bureau de placement des domestiques pour les deux sexes; entre la boucherie et le marché aux légumes. Ce bureau sera ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, au no. 113, Vieille Levée. 7 juin—1

A LOUER, rue Calliope, entre Bachus et Dryad, un vaste terrain sur lequel sont une petite maison et une écurie toute neuve pour 11 chevaux, le tout entouré à neuf.
Aussi, à vendre, 8 mules, 3 chevaux, 4 drays, avec leur licence, harnais et accessoires. S'adresser chez M. François Boulet, rue de l'Annonciation, entre Edouard et Estelle. P. L. ROZAT DE MANDRES 7 juin—6

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage—400 rouleaux cordes, 400 pièces toile et 20 balles ficelle, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 7 juin 111, rue Tchoupitoulas.

TOILE A CHEMISES—1 caisse à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 7 juin 59, Gravier.

PORC—1000 barils porc mess, desosse, prime, M. O, P. O. et autres, à vendre par 7 juin LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

GRAISSE 500 barillets graisse en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 7 juin 111, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS 60 boucauts, tierçons et barils, de qualité supérieure, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 7 juin 111, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—200 barils whiskey [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG, 7 juin 111, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS plats cotes—10 boucauts de qualité supérieure à vendre par LAYET & AMELUNG, 7 juin 111, rue Tchoupitoulas.

150000 MILLIERS Cigares de la Havane de des Regalias, Canones, Imperiales, etc., reçu par le steamer Natchez, à vendre par F. TIO, 7 juin 56 rue Ste Anne.

UN assortiment complet de cigares de la Havane de meilleure marque, à vendre par F. TIO, 7 juin 56, rue Ste. Anne.

8 BALLES canelle de Ceylan à vendre par F. TIO, 7 juin 56, Ste. Anne.

70 BALLES Tabac en feuille de la Havane qualité supérieure, à vendre par F. TIO, 7 juin 56, Ste Anne.

AMANDES—[illegible] caisses amandes écossées à vendre par J. ROBERT & Co, 7 juin 3, rue des Magasins.

CAFE—500 sacs café de la Havane vert prime à vendre par J. ROBERT & Co, 7 juin 3, Magasins.

SUCRE—100 caisses sucre Havane blanc à vendre par J. ROBERT & Co, 7 juin 3, Magasins.

CIGARES 300,000 cigares de la Havane, Regalias, &c. à vendre par J. ROBERT & Co, 7 juin 3, Magasins.

CIGARES Principe [illegible] à vendre par J. ROBERT & Co, 7 juin 3, Magasins.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, Tchoupitoulas.

GENIEVRE—10 barils du pays à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, Tchoupitoulas.

PORC—200 barils, Mess, M. O. et [illegible] à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, Tchoupitoulas.

JAMBONS de Menage, de Cincinnati, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, Tchoupitoulas.

LARD—Plusieurs [illegible] à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, Tchoupitoulas.

GRAISSE—700 barillets [illegible] en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, Tchoupitoulas.

WHISKEY Commun [illegible] à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, rue Tchoupitoulas.

FARINE 300 barils, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, rue Tchoupitoulas.

W[illegible] à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, rue Tchoupitoulas.

BŒUF—100 barils de diverses qualités, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 7 juin 48, Tchoupitoulas.

SUCRE raffiné en poudre, cassé et en pains de diverses qualités, de la raffinerie de sucre de Boston, constamment en mains et à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier.

SAUMONS—[illegible] à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 7 juin 40, rue Gravier.

SEL—[illegible] sacs sel gros, à bord de la goëlette Horatio, nouveau Bassin, à vendre par GINN & DUNN, 7 juin 54, Nouvelle Levée.

PEAUX DE CHEVREUIL—5 lavres de chevreuil, à vendre par JAMES F. WOODRUFF, 7 juin 52 rue du Camp.

CIGARES—[illegible] de différentes marques à vendre par J. V. RICULFI, 7 juin 41 rue Toulouse.

TRAITES SUR BOSTON à vendre par THAYER & CUSHING, 7 juin 30 rue Gravier.

SUCRE—140 boucauts de sucre, première qualité, en débarquement du steamer Teche, au coin de la rue Bienville, à vendre par HENRY TETE, 7 juin 13, rue Conti.

CHANGE—Traites sur New York et Philadelphie, à vendre par HENRY TETE, 7 juin 13 rue Conti.

BRIN BRUN—3 balles en magasin et à vendre par L. A. LEVY Jr., 7 juin 30 rue de la Douane.

COUTIL A MATELAS—20 balles coutil épais de Trenton, venant d'arriver et à vendre par L. A. LEVY Jr, 7 juin 30, rue de la Douane.

PAILLASSONS DE PLANCHER—[illegible] pour la convenance des acheteurs, à vendre par L. A. LEVY Jr, 7 juin 30, rue de la Douane.

MOUCHOIRS PONGEE—400 pièces mouchoirs pongee de fortes tentures, et le grandes largeurs, aussi, [illegible] pièces dito moyens, excellente marchandise, à vendre par L. A. LEVY Jr., 7 juin 30, rue de la Douane.

PANTALONS de coton de, &c—3 caisses [illegible] coutonnade, 4 do coutil français, en magasin et à vendre par L. A. LEVY Jr., 7 juin 30, rue de la Douane.

TOILE et cordes d'emballage—2 [illegible] pièces toile et 200 rouleaux cordes, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 7 juin 61 rue Gravier.

PLOMB 60 saumons plomb, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 7 juin 61, rue Gravier.

JAMBONS de menage 20 boucauts à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 7 juin 61, rue Gravier.

GRAISSE—1500 barillets excellente graisse, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 7 juin 61, rue Gravier.

CAFE—400 sacs café du vert, de Rio, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 7 juin 61, rue Gravier.

SEL—1 80 sacs sel des Iles Turques, en magasin, et à vendre par BENJAMIN DOUGLASS, 7 juin 12, Poydras.

GRAISSE—500 barillets graisse en feuilles à vendre par BENJ. DOUGLASS, 7 juin 12 rue Poydras.

LARD—Un lot de choix à vendre par BENJ. DOUGLASS, 7 juin 12 rue Poydras.

WHISKEY COMMUN 30 barils à vendre par BENJ. DOUGLASS, 7 juin 12 rue Poydras.

FROMAGE—50 caisses fromage de Goshen à vendre par BENJ. DOUGLASS, 7 juin 12 rue Poydras.

PORC—Mess, M. O., prime, P. O., et têtes, à vendre par BENJ. DOUGLASS, 7 juin 12 rue Poydras.

THAYER & CUSHING—rue Gravier No. 30, offrent à vendre à des conditions avantageuses, pour clore diverses consignations, les marchandises suivantes:—Huiles—2500 gallons huile de sperme d'hiver en barils, en boucauts et tierçons—1000 gallons huile de sperme très blanche; 1000 gallons huile d'elephant de mer double, raffinée, le tout reçu directement des manufacturiers et garanti à tous égards. Un petit lot d'huile de baleine en barils; 200 caisses chandelles de blanc de baleine de Boston et de Nantucket; 100 caisses chandelles de suif blanchi; 500 caisses savon de Boston; aussi savon d'huile pour armimer; 16 balles et caisses marchandises sèches, 16 caisses chaussures de feutre et de soie; 60 rouleaux cordages de Manille assortis; 100 barillets clous de Boston; 150 caisses chocolat extra No. 1; 75 barillets de noix muscades No. 1; 50 caisses salaisons et conserves; 200 colis de papier pour les raffineries de sucre, et les quincailliers; 100 caisses cidre de champagne; 15 barils vinaig e de cidre; 35 barils liqueurs et vins. 7 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes concernent, salut—Attendu que Charles Peter Knight, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de District du Premier District, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 29ème jour de mai de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 21me jour de mai de l'année 1841, en vertu d'un decret de vente rendu le 18 de février de l'année 1840 dans l'affaire de George Strawbridge vs. Isaac Bell et W. H. Rondeau, dont le titre primitif est Madame Bunnell vs. Bell et Gallagher, No 16179 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Charles Peter Knight, s'est rendu acquéreur pour le prix de onze cents piastres payable comptant.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire savoir:
Un Lot de Terre situé au faubourg Lacourse, au haut de cette ville, désigné par le no. 7, et adjoignant le lot no. 6, de l'ilet no. 25, conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, daté le 24 février 1835. Le dit lot no. 7, mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Lacourse, sur 111 pieds 2 pouces sur profondeur; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent ainsi que tous les droits, privilèges, &c. y appartenant d'une manière quelconque.
Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 31 mai 1841.
7 juin— P. LEBLANC, dép. greffier.

[illegible] REGISTER.

SUCCESSION de Antoine Caro et de Françoise Lambert son epouse. Vente par le Register des Testaments.—Samedi douze Juillet 1841, à une heure P. M., à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er juin 1841, il sera vendu pour le compte des successions d'Antoine Caro et de Françoise Lambert son épouse décédée, les propriétés foncières ci-après décrites savoir:
Un lot de terre situé en cette ville rue de l'Hôpital entre les rues Bourbon et Dauphine, et mesurant 31 pieds ou moins trente-trois pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur cent dix pieds de profondeur, sur lequel se trouve une maison en bois tombant de vétusté.
Conditions de la vente—La moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale, et en cas de non paiement à échéance portant intérêt à raison de dix pour cent par an.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not pub. 7 juin.

COUR DES PREUVES—Attendu qu'Alexandre Walter Porée a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Samuel Wright, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—4 juin 1841—No 13 864.—François Lambert contre ses créanciers. Il est ordonné que les créanciers de l'insolvable se réuniront dans l'étude de C. Pollock notaire public, le 18 juin 1841 pour fixer les conditions de la vente des propriétés abandonnées par l'insolvable.
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier 4 juin, 1841.
7 juin—3 f en 10j H. PITOT, Député Greffier.

A VENDRE pour cause de départ—Une jolie bibliothèque composée de plusieurs centaines de volumes, des meilleurs auteurs français, ainsi qu'une belle encyclopédie complète en 35 volumes y compris les planches.
Aussi—Deux belles armoires en acajou, faites pour contenir des livres.
On fera bonne composition si l'on veut acheter le tout ou une partie. S'adresser à E. SAINET, 4 juin—3 212, rue Dauphine.

ECOLE PRIMAIRE DU FAUBOURG TREME POUR LES ENFANS DES DEUX SEXES, Encoignure des rues Dumaine et Derbigny. *Dirigée par M. et Mme. Aubert.*
LE soussigné a l'honneur de prévenir les parents de ses élèves que son école sera ouverte positivement lundi prochain, 7 du courant. Il sollicite en même temps le patronage des habitants du faubourg Tremé, et ne négligera rien pour répondre à la confiance du public. Ses prix seront modérés.
4 juin—3 P. A. AUBERT.

MAGASIN A BAIL—Le magasin no. —, rue de Chartres, à bail jusqu'au 1er octobre prochain. On en donnera possession immédiatement. CANTIN, DARAN & Co, 4 juin 11 et 15, St. Louis.

MAISON à louer—Rue Bienville, entre Bourgogne et Rempart. S'adresser à 4 juin [illegible] URQUHART, 9, rue Royale.

GRAND ET BEL ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS. Vente à les prix [illegible]
MEAKINGS & KITCHAM, encoignure des rues de la Vieille Levée et Bienville, [illegible] assortiment d'HABILLEMENTS D'ETE, [illegible] de New York [illegible]

UN jeune homme parlant l'Anglais, [illegible] espagnol et connaissant [illegible] comme commis dans un magasin. S'adresser à M. Louis Layon, rue Bourgogne entre St. Anne et Dumaine. 5 juin—3

MARCHANDISES DIVERSES—400 caisses chandelles de blanc de baleine de New Bedford et Nantucket; 500 caisses savon brun no 1 et 2. 100 do [illegible], 6 00 gallons huile de sperme [illegible]; 10 barriques de 20 demi barils saindoux, 100 barils cidre de Newark, 20,000 cigares communs et 2000 rames papier à enveloppes, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co, 5 juin 59, Gravier.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE EN VIRON DEUX MILLE LIVRES DE VIEUX CARACTERES D'IMPRIMERIE, en caisses, ce métal est excellent pour les moulins à coton et autres machines [illegible] A vendre à des prix et quantités à la convenance de l'acheteur. 27 mai

RUBANS DE TAFFETAS NOIRS No [illegible] pièces rubans taffetas [illegible] pour chapeaux d'hommes, à vendre par TORNE & FROIS, 4 mai 21, rue Chartres.

SAVON 900 caisses savon brun, à vendre par 4 juin WM. H. FULLER, 42 Poydras.

PERDU avec la malle du 6 mars dernier, de Philadelphie.
Deux billets tirés par L. L. Bolton de Washington, comté de Hempstead, Arkansas, en faveur de Brown Rober Co, et endossés par R. B. Patterson et Co et J. B. Trevor, caissier.
Un daté du 12 [illegible] 1841 à 7 mois pour $691 20, et l'autre daté du 20 juin 1840 à 4 mois $ 6[illegible], tous les deux payables au comptoir de MM. Sacchet Pourbon [illegible] de la Nouvelle-Orléans.
Le paiement de ces deux billets ayant été arrêté, le porteur est prié de les remettre à la banque des Citoyens.
6 juin J. B. PERRAULT, caissier.

AVIS—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de W. Mithoff & Co., est dissoute à partir de ce jour par consentement mutuel. Les affaires de la société seront liquidées par Solomon Cohn, auquel devra être fait tout jugement de réclamation pendant.
5 juin 6 SOLOMON COHN, W. MITHOFF.

HARICOTS 433 barils en bon état pour l'exportation à vendre par CHAS. DOANE, 5 juin 61, rue Poydras.

CIDRE de Champagne—200 caisses, à vendre par 5 juin CHAS. DOANE, 61 Poydras.

HUILE de Castor—22 barils, à vendre par 5 juin CHAS. DOANE, 69, Poydras.

ALCOOL—5 barils, de preuve élevée, à vendre par 5 juin CHAS. DOANE, 69, Poydras.

EAU DE VIE—5 1/2 pipes de champagne, à vendre par 5 juin CHAS DOANE, 69 Gravier.

A[illegible] à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune.

HUILE de Castor—[illegible] à vendre par JARVIS & ANDREWS, 6 juin 20, rue de la Commune.

INDIGO—[illegible] surons de Caraccas en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 5 juin 20, rue de la Commune.

VIN de Marseille—400 barriques vin rouge, marques de Bethfort Burgasse & Co, en débarquement, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 5 juin 80, rue Gravier.

CIGARES de la Havane—100 milles de différentes marques à vendre par JOHN ALEXANDER, 14, Canal. 5 juin

MAIS—[illegible] sacs maïs en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 14 mai 31, rue du Camp.

CUIRS—30 rouleaux cuirs à harnais et à semelles, en débarquement et à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 27 mai 11 et 15, rue St. Louis.

SEL—[illegible] sacs sel de Liverpool, [illegible] en débarquement du navire Ambassador, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 27 mai 11 et 15, rue St Louis.

TUILES anglaises pour gouttières, en magasin et à vendre par LYAL & DAVIDSON, 25 mai 140, rue Rempart vet 104 Camp.

ON veut acheter une propriété ou deux petites, pour un comptant en ville ou dans un des faubourgs inmédiats, s'adresser à B. & A. SOULIE, 21 av 25 Bienville, au premier.

TOILE CRETONNE 12 pièces pour draps de lit à vendre par FRED BONIS, 170 rue Royale entre les rues St Pierre et Toulouse. 13 mars

JUS DE GROSEILLE fraiche pour sirops et Sorbets, 20 caisses récemment reçues à vendre par le soussigné B. POUVERIN, 4 mai—10 Enc. Royale et Dumaine.

HUILE DE LIN—5000 gallons huile de lin d'Allemagne en pots en terre de 2, 2 1/2 et 3 gallons, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 48 Bienville. 17 mai

A VENDRE par le soussigné, pour clore des consignations:
100 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe et Paulliac;
45 barils vinaigre blanc;
32 demi barriques vinaigre;
15 demi pipes et 30 quarts eau-de-vie Cognac;
1600 caisses vin St. Julien, Latite, Chateau Larose, Haut Brion;
4 caisses cepes à l'huile. CH. SABOUREUX.
1 av

PORC et articles d'emballage—300 barils porc mess, 500 pièces toile d'emballage, 500 rouleaux de cordes, à vendre par 22 mars MAUNSEL WHITE & Co.

LARD ET GRAISSE—75 boucauts lard du Tennessee en bon état, et 30 tierçons [illegible] à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 mai—4

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Baltimore, à vendre par CHARLES LEGG, 14 mai 11, rue St Charles.

CAFE de la Havane—800 sacs de qualité prime à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 Gravier. 4 mai

TABAC—250 Ballots tabac de la Havane, qualité supérieure, à vendre par F. TIO, 8 mai 56, rue Ste. Anne.

LETTRES de Change sur New York, à 60 jours, à vendre par KOHN, DARON & Co. 8 mai

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par CUCULLU, LAFFAYRE & Co, 8 mai 25, Vieille Levée.

TOILE D'EMBALLAGE D'ECOSSE—100 pièces à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 14 mai 50 rue du Camp.

CONVERSE & Co. COMMISSION MERCHANTS AND GROCERS, 22 [illegible] New Levee, New Orleans.

ASSORTIMENT de [illegible] de 1 3/4, 2 1/4, 2 1/2, 2 3/4, 3, 4, 4 1/2, 5, 5 1/2, 6, 6 1/2 pouces, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 4 juin 26, Bienville.

TRAITES sur France à vendre par BLANCHARD, LYNER & Co, 4 juin 26, rue Bienville.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par BLANCHARD, EYMER & Co, 4 juin 26, rue Bienville.

BOTTES, souliers et brodequins—14 caisses, à vendre par R. G. HOBBS, 4 juin 12, rue de la Douane.

CAFE de la Havane—600 sacs café vert, en magasin et à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 4 juin 25, Commune.

CIGARES de la Havane—60,000 cigares de toutes qualités, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 4 juin 25, Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes sortes, à vendre par J. M. CABALLERO, 4 juin 32, Vieille Levée.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co., 4 juin 26, rue Bienville.

LETTRES DE CHANGE sur Paris à vendre par KOHN, DARON & Co., 4 juin 26, rue Bienville.

CHAUX—600 barils chaux de Thomaston en pierre, à vendre à bord de la goëlette Larkin, Snow S'adresser en face de la rue de [illegible] ou à l'encoignure de Fort et Levée. 4 juin—3

SUCRE et Mélasse—Les soussignés ont en magasin cinquante boucauts sucre de qualité supérieure pour les ménages, les épiceries, et 40 barils mélasse des Attakapas, à vendre à des conditions avantageuses par J. HALL & A. B. BEIN, 3 juin 37, Nlle. Levée.

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
FRERET BROTHERS.

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.
LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitans de cette cité et de la campagne, qu'on trouvera constamment dans son établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales telles que Vichy, Sea, Seidlitz, Saratoga, Barèges, Soda, Seltz, Ferrugineuses, ainsi que les limonades gazeuses aux groseilles, à l'orange, citrons, etc. Pour bals et soirées.
Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix très modérés.
J. METGE, 108 Royale.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Mardi, 8 juin 1841,
BENEFICE DE M. COLIN,
La troisième et dernière représentation de
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand opéra en 4 actes, de Donizetty.
La première représentation de
LES TROIS EPICIERS,
Vaudeville nouveau en 3 actes.

GRANDS CONCERTS D'ETE, AU JARDIN DE CARROLLTON.
Ces concerts donnés par MM. COBINI & LEHMANN auront lieu tous les dimanche, pendant la saison.
La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris.
Il y aura également des amusements gymnastiques.
Il y aura BAL tous les samedis.
Prix d'entrée 50 cents.
N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 29 mai

CLASSE DE CHANT ET DE SOLFEGE.
DIRIGÉE par Mr. FOURMESTRAUX, élève du Conservatoire de Paris et premier hautbois du Théâtre d'Orléans. Mr. Fourmestraux enseignera d'après la méthode du Conservatoire de Paris, méthode qu'il a été à même d'approfondir pendant plusieurs années qu'il a fréquenté cette célèbre école.
Les cours auront lieu le matin de 8 à 9 heures et le soir de 8 à 9 heures, et de 9 à 10 heures, dans un des salons de la société des Amis des arts, rue de Chartres, encoignure Toulouse.
Mr F. enseigne aussi l'ophicléide, le piston, la guitare, le hautbois, le flageolet, le cor anglais et autres instruments.
N. B. Chaque élève aura la faculté de suivre les trois cours de solfege, avantage qui pourra le mettre à même de devenir musicien en peu de temps. 7 juin—6

GYMNASE MUSICAL.
M. F. Kroll informe le public, qu'il tient tous les jours, excepté le jeudi et dimanche, dans la salle du Gymnase musical, une classe de Solfège depuis 5 jusqu'à 7 heures du soir à raison de $6 par mois.
S'adresser au Gymnase Musical, encoignure Royale et d'Orléans, au 1er. maison de M. Vigné. L'entrée par la rue d'Orléans. 31 mai—1m

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.
LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. SICKLES & Co.
31 mars—3m Droguistes et pharmaciens, au Canal.

Toutes les personnes qui doivent à la succession de feue Célestie Hugon, Veuve de Jean Pierre Caver, ou à qui il est dû par la succession, sont invitées à se présenter sous dix jours de la date des présentes à Mr. C. D. Dufour, avocat de la succession, no. 154, rue Royale. 29 mai

A LOUER—Maison en briques et à trois étages, située rue de la Levée, près la presse à coton d'Orléans. Deux grands fours à cuire le pain existent dans la cour, et l'on peut y établir une boulangerie.
S'adresser à L. Barthe, No. 7, rue Conti, ou rue Bourbon encoignure St.-Pierre. 29 mai—29 m. 1,4,7,11,15,18,22

PERDU—Une bague épaisse portant les lettres C. B. gravées, en caractères allemands, sur une pierre verte. La personne qui l'a trouvée recevra une jolie récompense en la remettant au bureau de cette feuille. 3 juin—3

SUCRE—[illegible] boucauts sucre en débarquement, et à vendre par F. J. PAVY & Co, 27 mai 32, rue Gravier.

VINS de Bordeaux—60 barriques Vin de Bordeaux des marques de St Julien Medoc, L. Barthe Haut Brion, [illegible] et à vendre à bas prix pour clore une consignation. V. & O. VIGNAUD, 21 mai 49, rue de Chartres.

SAC DE PLATRE—1500 sacs de plâtre en magasin et à vendre par LAUVE BROTHERS, 17 mai—1m 26 Vieille Levée.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du brick Cuban, venant de la Martinique, 121 quarts de Pomarins Conserves en sirop, 18 caisses amidon pur manioc. LOREILHE & VALETON, 26 mai 9, rue Toulouse.

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société existant à la Nouvelle-Orléans sous la raison de Binoche Frères, est, à dater de ce jour dissoute d'un commun accord. M. La. Binoche reste seul chargé de la liquidation.
Désirant liquider promptement, toutes les marchandises restantes seront vendues à une grande réduction de prix.
Les personnes redevables à la société sont priées de régler leur compte sous le plus bref délai possible, et celles à qui il est dû voudront bien présenter leur compte. 31 mai—15

AVIS—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 3me Municipalité sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et des taxes pour l'année 1840 doit commencer à dater du 1er mai 1841.
J. F. DU GARRY,
17 mai—2m Trésorier de la 3me Municipalité.

AVIS—Un jeune homme qui veut étendre son commerce de groceries qu'il fait avec succès et avec une très bonne clientèle, désire avoir un associé qui puisse fournir une mise de fonds de [illegible]. Ce jeune homme exige comme il donnera, les plus grandes références quant à la capacité et la moralité. Il parle français, anglais et espagnol. Il accepterait aussi une commandite. Une lettre adressée à Mr Z. boite No. 33, recevra une prompte réponse. 2 juin—5

AVIS—La société existant ci-devant entre les soussignés sous la raison de W. & J. Gasquet & Co. est de ce jour dissoute par consentement mutuel. La signature de la société sera employée seulement pour sa liquidation.
W. A. GASQUET.
JAS. A. GASQUET.
PETER CONREY, Jr.
Nouvelle Orléans, 1er. juin 1841.
2 juin—12

AVIS—Les soussignés ont, ce jour, formé une société pour les affaires en gros, de marchandises sèches, sous la raison de Gasquet & Conrey.
JAS. A. GASQUET.
PETER CONREY, Jr.
Nouvelle Orléans, 1er juin 1841.
2 juin—12

LE DOCTEUR BLANCHARD, partant pour France, a l'honneur de remercier ses amis et le public en général de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder et les prie de la reporter sur le Docteur ACHILLE LION, dentiste de la faculté de Paris, dont ils ont été à même d'apprécier le talent et l'habileté.

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des dents artificielles depuis une jusqu'à six dents inclusivement, qu'il garantit pendant [illegible] Cette opération [illegible] les autres ne pouvant se faire que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion a son bureau et son office en ville, rue Royale, No 106, entre St. Louis et Toulouse, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 5 mai

CITRONS—Quelques centaines de citrons de Messine à vendre en lots au gré des acheteurs, par ANDREW BARKER, 2 juin—5 60 1/2 rue de la Commune.

AVIS—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Henry Chatenant, sont priées de les adresser dans les dix jours qui suivent la publication du présent ordre, au soussigné, exécuteur testamentaire. JAMES B. BEHN, 1 juin 40 Bank place.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités, BRIQUES du lac, SABLE, CHAUX du Nord; FAUX, MERRAINS, &c &c., à vendre par CHAUCHON & LEROY, Chemin Carondelet, entre St. Claude et Tremé. 1 juin

ESPECES—4000 piastres, à vendre par PETERS & MILLARD, 31 mai 34, Vieille Levée.

MANNE—9 caisses manne fraiche, récemment reçue et à vendre par B. VALLS, 31 mai 35, rue Gravier.

OLIVES—235 barillets, à vendre par B. VALLS, 35, Gravier. 31 mai

ORANGES sur la Havane à vendre par J. N. RICULFI & Co. 31 mai

CIGARES—400,000 Canones, Regalias, de différentes qualités en magasin et en débarquement de la goëlette Geneva, à vendre par J. N. RICULFI & Co, 27 mai 44, Toulouse.

AVIS INTERESSANT.
Lettres à Sophie, ou les derniers accents de la tendresse maternelle.
La petite cuisinière habile.
Le trésor des ménages.
Le petit livre pour rire.
CES quatre ouvrages se vendent au profit d'une famille française, qui par ses malheurs, et par sa position actuelle digne de sollicitude et honorable, mérite les sympathies de toutes les âmes vertueuses.
Le prix des quatre volumes réunis est $1.
Chez l'auteur, encoignure St. Pierre et Levée au premier et chez M. Fremaux, libraire. 18 mai—1m

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 av.

ARTICLES DIVERS—20 caisses blanc de baleine, 20 gorgons huile de baleine raffinée, 75 barils maquereaux no 3, 10 surons indigo de Caraccas, 30 000 cigares demi de Havane, 10 ballots cigares américains, en mes. 1/4 et 1/2 caisses, 2 rouleaux feuilles de plomb, 400 paires chaises d'appartage, 100 bois aux noix de Hickory, 5 boucauts tabac du Missouri, 75 barils beurre d'Ohio, 50 caisses bouteilles, 10 grandes dames-jeannes de Marseille, 100 caisses huile chez Ronant, 7 caisses tabac à chiquer en gâteaux et à vendre par WOOD & SIMMONS, 29 mai 60, rue des Magasins.

HOTEL DE MANDEVILLE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel de Mandeville sera ouvert le 12 juin.
On y trouvera salle de billards, écuries, remises, chambres de bains pour les dames et chambres à bains pour les hommes.
Prix de la Pension.
Par mois, $60
Par jour, 3
Enfans, moitié prix.
Domestiques, $15 par mois.
2 juin—1 m P. DAVIS.

A LOUER—Une maison en briques à étages, située dans la rue des Ursulines entre Bourbon et Royale. S'adresser à LAUVE FRERES, 24 mai 1m. No. 26, Vieille-Levée.

A LOUER OU A VENDRE—La jolie maison de campagne de Mme. Ve Duverje, située de l'autre bord du fleuve à un mille au dessous du ferry: il y a sur la devanture un joli parterre, très bien entretenu. Pour les conditions, s'adresser à J. B Olivier, rue Royale No. 215. 2 mai

A LOUER PRESENTEMENT—Une maison à quatre appartements, avec cuisine &c, rue du Bassin, entre Conti et Bienville. S'adresser à R. BRUGIER, 2 juin 9, rue Saint Louis.

A LOUER POUR PLUSIEURS ANNEES.
Cette belle habitation ci-devant la résidence de feu M. F. Cazelar, située à 3 milles de la ville et de l'autre côté du fleuve. Cette propriété se compose de 3 arpents de face sur 40 de profondeur, et il y a dessus une excellente maison de maitre très grande. On donnerait cet établissement à bon marché s'il était possible d'espérer qu'elle serait bien soignée. Pour les conditions s'adresser à E. SAINET, 3 juin—6 rue Royale No. 13

THRE. VOIZIN & Co. devant transporter leur magasin encoignure Royale et Toulouse, offrent à vendre à l'établissement d'installation complète de leur magasin, encoignure Royale et St. Louis:
Ils profitent de cette occasion pour avertir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'à partir du 1er juillet prochain, ils occuperont le magasin de MM. Binoche Frères. Ils continueront également à recevoir les objets fashionables, les plus en vogue à Paris. 27 mai—6

RIO COFFEE—400 bags Rio coffee, for sale by CHAS BYRNE, 136 Tchoupitoulas st. Jt

A VENDRE—300 barils suif garanti blanc et clarifié. S'adresser rue Ste. Anne, No. 159. 20 mai—20, 25, 30 mai, 5 et 10 juin.

PEAUX DE DAIM—2 balles peaux de daim à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13 mai 73, rue Royale.

CHAPEAUX de paille d'Italie—1 caisse noirs pour dames à vendre par FRED. BONIS, 26 av 166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

$20 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné la négresse RACHEL, âgée d'environ 24 ans, de taille moyenne et bien proportionnée. Elle est teint basané, très grosses, et ne parle qu'anglais. On suppose qu'elle a l'intention de se rendre dans une ville du Nord, ou à Charleston.
Les capitaines de navires et de steamers sont prévenus de ne pas recevoir la dite esclave sous peine d'encourir toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné ou la logera dans une des prisons de la ville.
DR. DABET, rue Bourbon, 1er juin—6 entre St. Anne et Dumaine.

CUIRS—40 rouleaux cuirs pour harnais, en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 10 mai 39, rue St. Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FERNANDEZ.
AUJOURD'HUI lundi le 7 juin, à 4 heures P. M., au No. 244 de la rue Tchoupitoulas, près du marché Ste. Marie, il sera vendu le contenu d'un magasin consistant en un assortiment général de faïences &c. et l'ameublement de la maison.
Conditions comptant. 7 juin

PAR VINCENT ET DE FERRIET, 116 rue de Chartres.
IL sera vendu aujourd'hui à 10 heures, une grande quantité de faïence et de verreries, consistant en services de table, de de toilette et vers à vin de tous genres, etc., etc. 7 juin

PAR HEWLET & CENAS. Vente pour effectuer un partage.
IL sera vendu mardi le 22 du courant, à midi, à l'Arcade de l'Exchange, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 mars 1841.
1o. un lot de terre situé au faubourg Lacourse, désigné comme le lot No. 9, dans l'ilet No. 51, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins, entre les rues du Bassin et Edwards, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française.
2o Un lot de terre situé au faubourg Delord, designé comme le lot No. 4, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, entre les rues Suzette et Gaiennie, sur une profondeur de 90 pieds.
Conditions comptant. 7 juin 7, 16, 22

PAR JOS. A. BEARD & CO. Esclaves de valeur.
IL sera vendu mardi, le 8 courant, à la Bourse St. Louis, à midi.
Le mulâtre HENDERSON, âgé d'environ 26 ans, excellent domestique de maison, et garçon de magasin, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 4, 6 et 8 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi—Plusieurs esclaves de champ et domestiques de maison. Pour de plus grands détails à la vente.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, not. public, aux frais de l'acquéreur. 7 juin

PAR JOS. A. BEARD & Co. Bennett & Ferriday contre Scott.
EN vertu d'un ordre de la Cour de District du Premier District de la Louisiane, il sera vendu mardi prochain, le 8 courant, à la Bourse St. Louis, à midi,
L'esclave Tom ou Thomas.
Conditions, comptant. 7 juin

PAR P. E. TRICOU & M. BARNETT, Sr. R. Marty contre ses créanciers.
IL sera vendu le jeudi, 8 juillet 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 6 juin 1841, et à la requête du syndic des créanciers du failli, les esclaves ci-après nommés:
Stacy, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.

Betsy, griffonne	28	do	do.
Machel, nègre âgé	50	do	do.
Stephen, do	35	do	do.
John, do	30	do	do.
Henri, do	30	do	do.
Nelson, mulâtre	30	do	do.
Pierre, nègre	40	do	do.
James, nègre	30	do	do.
Emma, négresse	20	do	do.
Eliza, do	20	do	do.
Frances, do	30	do	do.
Peter, nègre	[illegible]	do	do.
François, mulâtre	[illegible]	[illegible]	orphelin.

Clementine mulâtresse, âgée d'environ 9 ans, orpheline.
Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront chez Amé Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 juin—3, 7, 22 juin et 8 juillet

PAR McNAIR & Co 112 rue de Chartres.
IL sera vendu lundi 7 du courant, à 10 heures du matin, un assortiment d'argenterie, plaqué, consistant en chandeliers, porte-liqueurs, porte-huiliers, coquetiers, &c. &c.
Aussi—Une variété d'autres articles. 4 juin

PAR R. B. SYKES. Vente de Shérif.
IL sera vendu lundi le 7 juin, à 5 heures p. m., au domicile de M. G. Hubert, dans la rue des Nayades, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans:
9 Vaches abandonnées par G. Hubert à ses créanciers.
Conditions, comptant. 27 mai—1, 4 et 7 juin

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu samedi, le 19 juin 1841, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves de valeur et les propriétés ci-après, savoir:

ESCLAVES.

1	François,	nègre.
2	Harain,	do.
3	Jim,	do.
4	Lindor,	do.
5	Fel,	do.
6	Edmond,	do.
7	Grand George,	griffe.
8	Petit George,	nègre.
9	Narcisse,	do
10	Charly,	do
11	Jeanne,	négresse.
12	Joe,	nègre.
13	Adelaide,	négresse.
14	Laurette,	do.
15	Laira,	do.
16	Charlotte,	do.
17	Patsey,	do.
18	Anny et ses deux enfants,	do.
19	Celeste,	mulâtresse.
20	Justine,	do.
21	Marie,	do.
22	Marie Noel,	do.
23	Louis,	nègre.
24	Marianne,	négresse.

Les ages et qualités des esclaves seront connus au moment de la vente.

PROPRIÉTÉS.

1. Deux terrains situés rue St. Antoine, ayant chacun 60 pieds de face sur 120 de profondeur.
2. Un lot de terre attenant aux premiers, ayant 30 pieds de face à la dite rue St. Antoine, sur 120 de profondeur.
3. Vingt-cinq lots de terre situés au faubourg Franklin, dans l'ilet 120, bornés par les rues de la Loi, Morales, Promenade des Florides et Promenade Washington, et désignés par les no. depuis un jusqu'à vingt-cinq.
4. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues St. Avide et St. Jean Baptiste, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 de profondeur.
5. Un lot de terre situé au faubourg Washington, district Daunoy, dans l'ilet No. 5, ayant 29 pieds de face à la rue de Craps, sur 100 de profondeur et face à la rue du Port.
6. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, ayant chacun 25 pieds 6 pouces et 4 lignes à la rue Saint Ferdinand, entre les rues Urquhart et Morales, sur 120 pieds de profondeur.
7. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou sur lequel lot passe la rue Claiborne, ayant 30 pieds de face au dit chemin, sur 200 de profondeur.
8. Un lot de terre au faubourg Tremé, faisant face aux rues d'Orléans, Marais et St. Pierre, ayant 31 pieds 11 pouces à la rue d'Orléans, sur 114 pieds à la rue des Marais.
9. Le tiers indivis de sept lots de terre situés au faubourg rue de la Levée, et les rues Moreau, de France et Lesseps, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
10. Le tiers indivis d'un lot de terre situé au faubourg Washington, ayant 25 pieds 7 pouces face au chemin du Bac, 103 pieds 5 pouces sur la ligne du côté de la rue Lesseps, et 25 pieds 4 pouces sur la ligne du fond, ensemble tous les droits de batture et d'alluvion en face du dit lot de terre.
11. Un lot de terre situé au bas du Bayou, ayant 44 pieds de large, et ayant sur une ligne 290 pieds, et sur l'autre ligne 310 pieds, et sur le fond 16 pieds 10 pouces, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
12. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue des Marais, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face, sur 6 pouces de face sur 90 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
13. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue St Antoine ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; ensemble la maison principale et les autres bâtisses qui s'y trouvent.
14. Un lot de terre situé au faubourg Tremé ayant environ 31 pieds de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds de profondeur; ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
15. Un lot de terre situé dans cette ville, rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
16. Un lot de terre situé dans cette ville, rue Dauphine, entre Ursulines et Hopital, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
17. Un lot de terre situé en cette ville, formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe, ayant 30 pieds 11 pouces à la rue Dauphine, et une profondeur de 88 pieds 8 1/2 pouces sur la rue St. Philippe; ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

ACTIONS.

240 actions de la Banque des Améliorations.
10 do de la Banque de la Bourse.
5 do de la Compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique.

Conditions: Au moment de la vente, et plus amples explications seront données sur chacun des objets mentionnés dans le présent avis. 12 mai—12, 27, 8, 19

POUR NEW YORK
Par Key-West et Charleston—Départ dimanche soir, 4 heures fixes—le 20 juin.—Le magnifique steamer à vapeur NEW YORK, capitaine J. H. Wright, construit à New-York pour la mer, ayant de magnifiques emménagements, partira comme ci-dessus. Le passager arrivant à New York [illegible] le départ de ce est aussi important que possible [illegible] bles pour tout voyage. Pour passage dans la Chambre on à l'avant pour l'adresser à [illegible] dépose un plan de la chambre.
BOGERT & HAWTHORN, 61, rue Gravier.
N. B. Des chambres pour familles pouvant être arrêtées en s'adressant comme ci-dessus. 7 juin

POUR SAINT LOUIS et les ports intermédiaires. Le beau bateau à vapeur bon marcheur UNITED STATES, capitaine Freleigh, partira mardi, le 8 du courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
BOGERT & HAWTHORN, 7 juin 61, rue Gravier.

POUR SAINT LOUIS—Le superbe bateau à vapeur, bon marcheur, GENERAL PRATTE, capitaine T. J. Casey, reçoit actuellement du fret, et ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira mercredi 9 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser au bord de la rue Poydras ou à
CHARLES DANE, 7 juin 69, rue Poydras

POUR LA MOBILE et les ports intermédiaires. Le Steamer ECHO partira positivement pour le port ci-dessus mardi prochain, après l'arrivée des chars de Chenres. Pour fret ou passage s'adresser à
GINN & DUNN, 7 juin 54 Nouvelle-Levée.

PARTIES DE PLAISIR.
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG et Madisonville.—Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, commencera ses voyages réguliers à Mandeville, Lewisburg, et Madisonville, samedi 29 du courant, et continuera à les faire durant l'été, en partant du bout du rail road de Pontchartrain les samedis après l'arrivée des chars de 4 heures de l'après midi. Au retour, il partira de Madisonville les dimanches à 4 heures de l'après midi. 26 mai—30

POUR MOBILE.
LA goëlette HORNET, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 7 juin 27, rue du Camp.

POUR BORDEAUX—Le 10 juin—Le navire de première classe VIOLA, capitaine Edward Spaulding, partira comme ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton ou passage pour trois passagers de chambre et 200 balles dans l'entrepont, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
W. CHASE, 7 juin—4 37, rue du Camp

POUR NEW-YORK—partant positivement mercredi le 9 du courant. Le navire paquebot OCONEE, capt. Jackson, a presque tout son chargement engagé, et partira le jour susdit. Pour le reste du fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord en face de la rue [illegible] ou à
JAMES F. WOODRUFF, 5 juin 52 rue du Camp

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Herds—La barque paquebot I. B. MAGRICK, capt. J. J. Garvins, a presque toute sa cargaison engagée et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Quartier, ou à
JAS D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 2 juin

DEPART JEUDI LE 10 DE JUIN.
POUR LE HAVRE.—Le beau paquebot français, L'ANDELLE, ayant toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira à jour fixe pour sa destination, sous le commandement du capt. Gamain. Pour passage, ayant des emménagements vastes et confortables, s'adresser au capt. à bord, en face du Rail Road ou à
BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville. 26 mai

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts MARENGO, capt Gray, peut prendre encore 8 ou 10 passagers. S'adresser à bord ou à
F. PERRET, 26 mai 46, rue Toulouse.

POUR TAMPICO—Le brick APALACHICOLA, capitaine Louis Cormier, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 26 mai 44, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts américain St. CLAIR, capitaine Master, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret de [illegible] ou passage s'adresser à
KOHN, DARON & Co. 27 mai 26, rue Bienville

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ
AUJOURD'HUI lundi, le 7 juin, à 10 heures du matin, au magasin rue de Chartres, no. 107, il sera vendu pour compte de divers consignataires.
Un assortiment de vêtements, &c. Et à midi, diverses marchandises non réclamées, boites, savon, vieux vin de Madère en caisses, 1 pipe genièvre, 6 machines à laver pour [illegible]; un lot de scies carrées pour les charpentiers, et plusieurs autres articles. Aussi, les vitrines du magasin, un coffre fort en fer et un lot de tabac à chiquer et de pièces vides. 7 juin

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
MARDI prochain, le 8 courant, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, à 5 heures p. m. il sera vendu une presse à imprimer et le contenu d'une imprimerie, sans aucune réserve.
Conditions, comptant. 7 juin

Domestiques de valeur.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu mardi, le 8 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les domestiques de valeur suivants:
La négresse Jane, âgée de 38 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, et ses enfans
Cornelius, âgé de 7 ans,
Mary, âgée de 4 ans.
La famille ci-dessus est pleinement garantie, excepté Jane, qui a une douleur rhumatismale à la jambe.
Mary-Ann, âgée de 20 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, et son enfant Cotonade, âgé de 6 mois, mulâtresse, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Ar[illegible], âgée de 16 ans, bonne fille de maison, blanchisseuse et repasseuse &c. pleinement garantie et excellent sujet.
Penelope, âgée de 15 ans, bonne domestique, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Les esclaves ci-dessus sont tous d'un bon caractère et ils ne sont vendus que parce que le propriétaire quitte la ville.
Conditions comptant.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juin

PAR ANTHONY FERNANDEZ. Meubles de Paris à l'encan.
MERCREDI prochain 9 du courant, à 5 heures de l'après midi, encoignure St. Louis et Bourbon, il sera vendu plusieurs beaux meubles de Paris, entre autres:
Un lit à [illegible] avec son matelas [illegible]
1 commode marquetée; fauteuils, chaises, table de nuit; rideaux en damas de laine, une belle presse à copier, etc., etc.
Conditions à la vente. 7 juin

PAR P. E. TRICOU & M. BARNETT Sen.
R. Marty contre ses créanciers.
IL sera vendu le Jeudi 17 juin 1841, à 10 heures précises du matin, rue de Chartres entre Toulouse et St. Louis, dans les bureaux connus sous les noms des "Etrangers et d'Orléans," en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 6 juin 1841, les articles ci-après décrits abandonnés par le failli à ses créanciers, savoir:
Une quantité de meubles, faïence, porcelaine, argenterie, verrerie, batterie de cuisine, &c.
Conditions comptant. 7 juin—7, 12 et 17.

PAR HEWLETT & CENAS. Vente de syndic.
IL sera vendu mardi 12 juin [illegible] à l'Arcade de l'Exchange, en vertu [illegible] de l'honorable Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 [illegible] du syndic des créanciers de [illegible] Hagan [illegible]
[illegible]
Conditions: Chaque lot devant être payé par [illegible]
[illegible]
juin—[illegible] 29, [illegible]

Vente de Syndic.
PAR J. A. BEARD & Co.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de la Louisiane, portant la date du [illegible] juin 1841, il sera vendu à l'encan, à la requête de Rans [illegible] syndic des créanciers de Wm. Saunders, [illegible] le 19 juillet prochain à la Bourse St. Louis, à midi:
1o. Un certain lot de terre situé au faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, formant l'encoignure des rues Prytania et St. Andrew, mesurant 22 pieds de face à la rue St. Andrew, sur 116 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Prytanie, 116 pieds 4 pouces 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot, désigné par la lettre D et 21 pieds, 11 pouces et 9 lignes de largeur sur la ligne du fond.
2o. Un certain lot de terre situé au faubourg des Religieuses, par [illegible] mesurant 22 pieds de face à la rue St. Andrews, sur 116 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du dit lot désigné par la lettre C et 25 pieds [illegible] de profondeur sur la ligne opposée et 21 pieds 11 pouces et 9 lignes sur la ligne de derrière.
3o. Un autre lot de terre désigné par le no. 10, situé dans les mêmes limites, Paroisse et îlet, mesurant 33 pieds 5 lignes de face à la rue St. Andrews, sur 117 pieds, 11 pouces 1 1/2 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No. 9, et [illegible] sur la ligne de division du [illegible] et [illegible] sur la terre. Le tout ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, conformément à un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, daté du 9 mars 1836 et connu annexé dans l'étude de W. Y. Lewis, not. public à la Nouvelle-Orléans, daté du 2 juin 1836.
Conditions: moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
7 juin—4t

PAR A. D. DORIOCOURT
Antoine Maxent contre ses créanciers.
LUNDI, 28 juin 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à la requête de Théodule Levaud, syndic des créanciers de l'insolvable, et par ordre de l'honorable Cour de District, il sera vendu, une PENDULE de prix, avec deux candelabres.
Conditions à la vente. 26 mai 6

PAR M. BARNETT, Senr
CONFORMEMENT aux provisions d'un acte de l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé un acte pour pourvoir aux dépenses de l'Etat et les dépendances, et à la création d'un fonds d'amortissement approuvé le 8 mars 1838, [illegible] trésorier de l'Etat, il sera vendu, samedi le 26 juin 1841 à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-dessous décrites:
1o. Une portion de TERRE, étant en SUCRERIE, située sur la rive gauche du Mississipi, dans la paroisse St. Jacques à 20 milles environ au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant 5 arpents ou moins de face au dit fleuve, sur la profondeur [illegible] bornée d'un côté par la propriété de Joseph Landry [illegible] et de l'autre côté par les terres de feu Alexandre Chapin. (À la réserve toutefois d'un lot de terre mesurant un demi arpent de face, par [illegible] arpents de profondeur, occupé par Madame François Duchamp à la propriété [illegible]) [illegible] nègres [illegible]
2o. Les Esclaves suivants, savoir: Warwick, âgé d'environ 50 ans, Jeffery âgé de 29 ans, Reuben âgé de 20 ans, Bix, Stephen âgé de 21 ans, Harry âgé de 20 ans, Lewis âgé de 22 ans; Nancy âgée de 32 ans avec son enfant; Charlotte âgée de 34 ans avec deux enfants; Charlotte âgé de 22 ans, Foley âgé de 21 ans, Anthony âgé de 20 ans.
Neuf chevaux, cinq bœufs, ustensiles d'agriculture une locomotive achetée de la Banque de Carrollton et qui doit être vendue pour l'habitation.
Conditions:—La terre payable à un crédit de 1, 2, et 3 ans, et les esclaves à un crédit de 1 et 2 ans, et les autres propriétés pour du comptant. Les billets qui seront fournis pour la terre et les esclaves porteront un intérêt à raison de 5 pour cent à partir du jour de la vente endossés à satisfaction; payables à la Banque des citoyens à la Nouvelle-Orléans et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.
Les actes de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mai

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de syndic et de Sheriff.
IL sera vendu, mercredi le 7 juin prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 4 février 1841 et sous la direction des syndics des créanciers de J. H. Field et Co. Sons [illegible] J. H. Field, les propriétés, actions de banque et compagnies d'assurance ci-dessous décrites, abandonnées par les dits faillis à leurs créanciers.
Propriétés abandonnées par J. H. Field & Co à leurs créanciers.
[illegible]
Les propriétés suivantes ci-dessus [illegible] J. H. Field [illegible]
[illegible]
[illegible] 25. Trois lots de terre de valeur situés au faubourg Delord, désignés par les nos. 4, 5 et 6, [illegible] 29 pieds de face à la rue Tivoli, [illegible] sur une profondeur de 146 pieds et 29 pieds sur la ligne de derrière, faisant face à un passage de 15 pieds de largeur à la convenance des propriétés de la façade.
Conditions—Les propriétés ci-dessus seront vendues au paiement pour du comptant.
Les quantités au plus prochainement dans la rue des Nayades, et la partie indivise ou les autres propriétés [illegible] appartenant à W. H. Field seront vendues par V. Allain shérif de la Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un writ de fieri facias émané de la dite Cour dans l'affaire de l'Etat vs. J. H. Field & Dufour & Co.
33. Le moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Lafayette [illegible] rues Jackson, Plaquemine, Josephine et Prytania, désigné par le No. 16, de l'ilet No. [illegible] [illegible] pieds de face à la rue Prytania sur 140 [illegible]
Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit.
Pour les parties de propriétés qui devront être faites à terme, les acheteurs devront fournir des billets endossés et à la satisfaction des syndics et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement sur les propriétés ou les actions.
Tous les propriétés dans lesquelles M. Wm. H. Field a un intérêt et qui sont annoncées ci-dessus aux syndics et aux créanciers seront vendues aux créanciers; les autres seront passés aux acheteurs par les shérifs et les syndics à la fois, et chaque propriété sera adjugée en entier.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, not. pub. aux frais des acquéreurs. juin—4, 2, 14, 29 et 7 juillet

PAR A. D. DORIOCOURT.
Antoine Maxent contre ses créanciers.
MERCREDI trente juin mil huit cent quarante et un à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour de district du premier district judiciaire et à la requête de Théodule Leveaud, syndic des créanciers de l'insolvable il sera vendu les propriétés et esclaves ci-après décrits abandonnés par lui à ses créanciers.
1o. John nègre âgé de 27 ans,
2o. Maria, nègre âgée de 45 ans,
3o. Antoine, nègre âgé de 55 ans,
4o. Hannah, âgée de 45 ans.
5o. La moitié indivise d'une propriété située rue de l'Hôpital, désignée par le numéro deux sur un plan fait par Joseph Pilié le 3 février 1832 et mesurant cinquante un pieds anglais et quatre pieds six pouces, à la rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Rempart, sur cent cinquante pieds pieds trois pouces et un huitième de profondeur, borné d'un côté par la propriété de J. Rosbain, sur le derrière par celle de M. L. O. Beaugeois, ensemble la maison et autres batisses qui existent au dit lot de terre.
6o. Une habitation située à environ une lieue et trois quarts de la ville, à Gentilly, à droite en allant de la ville au fort Mont Rey, et mesurant six arpents de face au chemin de Gentilly, sur vingt arpents de profondeur, bornée d'un côté par la propriété de Joseph Bonnet Unfox et de l'autre côté par la propriété de l'Union des Citoyens de la Louisiane, ensemble toutes maisons écuries et appartenances généralement quelconques, composées de l'appartement, cabanes &c.
7o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé près de cette ville, désigné par le numéro six sur le plan D. sur un plan dressé le 19 mars 1832 par Joseph Pilié, l'arpenteur de la ville et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le dit terrain mesurant au pied français quarante pieds de face à l'encoignure des rues Claiborne et Derbigny, sur cent dix pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, ensemble toutes les circonstances et dépendances du dit lot de terre, droits et privilèges y attenant.
Conditions de la vente, le produit de la rue de l'Hôpital, payable à $377 comptant et la balance en quart comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour billets endossés et hypothèque.
L'habitation payable $4963 62 cents pour satisfaire un billet du succession à la banque des citoyens et le reste comptant; et la balance un quart comptant et le reste à un et deux ans de crédit, pour billets endossés et hypothèque sur le [illegible] esclaves et autres propriétés, un quart comptant, et le reste à six et douze mois de crédit en billets endossés par hypothèque.
Actes de vente, par devant F. Percy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 mai—6 Jui